



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 26 octobre 2018 par la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution des articles 4 et 8 du décret du 18 janvier 2018 relatif au brevet d'infirmier hospitalier dans l'enseignement secondaire de promotion sociale du quatrième degré', a été rayée du rôle le 27 novembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.